

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 17 avril 2013 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
- MM. Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Claude Canuel, maire de Matane
Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme
Clarence Lévesque, maire suppléant de Saint-Léandre
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontres :
 - 3.1 Messieurs Joseph Pitre, directeur régional aux approvisionnements en fibre, et Pierre Gauthier, superviseur matières premières, de Tembec-Usine Matane;
 - 3.2 Présentation par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, des états financiers de la MRC de La Matanie et du TNO Rivière-Bonjour pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 27 mars 2013 (en remplacement de la séance ordinaire du 20 mars 2013);
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 avril 2013;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 avril 2013;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 Gagnants des Grands prix du tourisme Gaspésien 2013;
 - 5.3 Adoption du mémoire sur la proposition de la CRÉ BSL intitulé « Les propositions de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent »;
 - 5.4 Report de la date de dépôt des projets Pacte Rural du 10 au 17 mai 2013;
 - 5.5 Demande d'aide financière de la Fondation du CEGEP de Matane;
 - 5.6 Demande d'appui de la ville d'Amqui – Pétition contre la fluoration de l'eau potable;
 - 5.7 Association du Cancer de l'Est du Québec – Invitation à participer et à s'impliquer dans le Défi Mille et un pas contre le cancer;

- 5.8 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement fixant les conditions relatives à l'exercice, par les municipalités locales, de leur droit de retrait des délibérations portant sur le projet de parc éolien communautaire Bas-Laurentien;
- 5.9 Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;
- 5.10 CAMF – Carrefour action municipale et famille – Tournée du 25^e anniversaire – mercredi, 1^{er} mai 2013 à 17 h à Rimouski;
- 5.11 Autorisation signature – Accord de coopération phase IV de la démarche COSMOSS – CRÉ BSL, Carrefour Jeunesse-Emploi région de Matane (fiduciaire) et le Comité local de coordination;
- 5.12 8^e Édition de la Journée de la Résistance, 24 mai 2013 à Mont-Carmel;
- 5.13 Résolution numéro 2013-84 de la municipalité de Les Méchins – Demande à la Commission scolaire des Monts-et-Marées – Maintien du préscolaire et primaire à l'école Le Marinier;
- 5.14 Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent – Renouvellement cotisation 2013-2014 au montant de 100 \$;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 Service régional de génie civil;
 - 6.1.6 MRC de La Matanie – compétences communes;
 - 6.1.7 TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.1.8 TNO de la MRC de La Matanie;
 - 6.1.9 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 Entente gestion Programme d'aide financière aux MRC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
 - 6.2.1 Reddition de compte de la MRC pour l'année 2012;
 - 6.2.2 Planification des activités de la MRC pour l'année 2013;
 - 6.3 Adoption de politiques de la MRC de La Matanie :
 - 6.3.1 Politique d'écriture de journal général;
 - 6.3.2 Politique d'utilisation des véhicules;
 - 6.3.3 Politique d'utilisation des biens informatiques et de gestion des échanges électroniques d'informations;
 - 6.4 MMQ – Assemblée générale annuelle et extraordinaire des membres sociétaires de la Mutuelle des municipalités du Québec – 3 mai 2013 à Drummondville;
 - 6.5 FQM – Invitation aux préfets et aux directeurs généraux à l'Assemblée des MRC – 22 et 23 mai 2013 à Québec;
 - 6.6 Décision – Élection du préfet au suffrage universel;
 - 6.7 Création de deux postes de conseillers en développement rural;
 - 6.8 État des activités financières au 31 mars 2013 :
 - 6.8.1 MRC de La Matanie;
 - 6.8.2 TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.8.3 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.8.4 TNO de la MRC de La Matanie;
- 7- Évaluation foncière : ---
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Adoption du Règlement numéro 248-1-2013 modifiant le règlement numéro 248-2010 constituant le fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des terres ou des ressources forestières de la MRC afin de prévoir des dispositions relatives à l'acquisition et à la vente de terrains;
 - 8.2 Certificat de conformité – Règlement numéro 2008-05-2 modifiant le règlement numéro 2008-05 sur le plan d'urbanisme de la municipalité de Baie-des-Sables afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.3 Certificat de conformité – Règlement numéro 2008-06-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 de la municipalité de Baie-des-Sables afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et autres modifications;

- 8.4 Certificat de conformité – Règlement numéro 2008-09-1 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-09 de la municipalité de Baie-des-Sables afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
- 8.5 Certificat de conformité – Règlement numéro 2012-07 sur les usages conditionnels de la municipalité de Baie-des-Sables;
- 8.6 Réception du projet de règlement VM-88-22 modifiant le règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro VM-88 de la ville de Matane afin de modifier l'aire de certaines affectations du sol dans le secteur de l'avenue Saint-Rédempteur;
- 8.7 Réception du second projet de règlement VM-89-124 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'effectuer différentes corrections;
- 8.8 Réception du second projet de règlement VM-89-125 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'augmenter le nombre maximum de logements dans la zone 217 C;
- 8.9 Réception du second projet de règlement VM-89-126 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'augmenter le nombre maximum de logements dans la zone 122 R;
- 8.10 Réception du projet de règlement VM-89-127 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 de la ville de Matane afin de modifier l'aire de certaines zones dans le secteur de l'avenue Saint-Rédempteur;
- 8.11 Réception du projet de règlement VM-89-129 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 de la ville de Matane concernant les dispositions relatives aux ventes de garage;
- 8.12 Adoption du document argumentaire concernant le projet de règlement numéro 198-10-2013 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certains périmètres urbains;
- 8.13 Réception du projet de règlement numéro 102 sur les usages conditionnels de la municipalité de Sainte-Félicité;
- 8.14 Réception du projet de règlement numéro 103 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Sainte-Félicité;
- 8.15 Réception du projet de règlement numéro 2013-75 modifiant le règlement numéro 75 sur le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Félicité afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie et d'effectuer une mise à jour des orientations concernant le milieu urbain;
- 8.16 Réception du projet de règlement numéro 2013-76 modifiant le règlement de zonage numéro 76 de la municipalité de Sainte-Félicité;
- 8.17 Réception du projet de règlement numéro 2013-77 modifiant le règlement de lotissement numéro 77 de la municipalité de Sainte-Félicité afin de favoriser l'établissement de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de permettre certaines opérations cadastrales en territoire rénové;
- 8.18 Réception du projet de règlement numéro 2013-79 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 79 de la municipalité de Sainte-Félicité afin d'ajouter des conditions supplémentaires à l'émission d'un permis de construction en vue de favoriser l'établissement de parcs et d'espaces publics dans la partie Est du périmètre urbain;
- 8.19 Réception du projet de règlement numéro 2013-80 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 80 de la municipalité de Sainte-Félicité afin d'ajouter certaines modalités à la délivrance de certains permis et certificats;
- 8.20 Rapport de gestion du service (1^{er} janvier au 16 avril 2013);
- 8.21 Réception du projet de règlement numéro 2013-233-02 modifiant le règlement de zonage numéro 233 de la municipalité de Saint-Léandre afin d'ajouter un autre usage à la grille des spécifications;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 AFBL – Association forestière Bas-Laurentienne – Renouvellement de la cotisation 2013 – 60 \$;
- 10- Matières résiduelles : ---
- 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Service régional de sécurité incendie :

- 11.1.1 Compte-rendu;
 - 11.1.2 Ré-embauche M. Sylvain Vallée – caserne 20 de Saint-Adelme;
 - 11.1.3 ACSIQ – Association des Chefs en sécurité incendie du Québec – Inscriptions au 45^e Congrès annuel de l’ACSIQ, de messieurs Jimmy Marceau au coût de 375 \$ et de Steeve Lavoie au coût de 475 \$; du 18 au 21 mai à La Malbaie;
 - 11.1.4 EducExpert – Service de formation – Autorisation d’inscriptions pour nouvelles recrues;
 - 11.1.5 Embauche de pompiers volontaires :
 - M^{me} Nathalie Dion – caserne 16 de Saint-Léandre;
 - M. Jean-François Péloquin – caserne 21 de Grosses-Roches;
 - 12- Varia;
 - 13- Période de questions;
 - 14- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 242-04-13

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l’unanimité :

D’adopter l’ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 243-04-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 27 MARS 2013 (EN REMPLACEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mars 2013 qui leur a été transmis à l’avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l’unanimité :

D’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 27 mars 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 244-04-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 2 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 avril 2013 ~~qui leur a été transmis à l’avance;~~

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l’unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 245-04-13

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 2 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 avril 2013 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 2 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 246-04-13

GRANDS PRIX DU TOURISME GASPÉSIEN 2013 – FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT la 27^e Édition des Grands Prix du tourisme gaspésien tenue le 4 avril 2013, à Matane et les gagnants :

- Prix écotourisme et tourisme d'aventure
Eskamer Aventure, Sainte-Anne-des-Monts
- Prix Festivals et événements touristiques, budget d'exploitation entre 300 000 \$ et 1 M\$
Village en chanson de Petite-Vallée
- Prix de l'hébergement – moins de 40 unités
Valmont Plein Air, Cap-Chat
- Prix de l'hébergement – 40 à 199 unités
Le Gaspésiana, Sainte-Flavie
- Prix des ressources humaines : employé touristique
***Monsieur J.O. Gallant,
Gîte Bois d'Avignon, Saint-Alexis-de-Matapédia***
- Prix services touristiques
Bureau d'accueil touristique de Percé
- Prix de l'excellence touristique
***Monsieur François Boulanger
Parc national de la Gaspésie***
- Prix spécial du jury
Manoir des Sapins, Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie transmette de chaleureuses félicitations à tous les gagnants dans le cadre des Grands Prix du tourisme gaspésien 2013;

QUE le Conseil de la MRC félicite de façon plus particulière les propriétaires du Manoir des Sapins, situé à Sainte-Félicité dans la MRC de La Matanie dont fait partie leur collègue madame Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 247-04-13

MÉMOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE TERRITOIRES D'INTÉRÊT POUR LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES AU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent a annoncé une consultation publique sur les propositions de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent qui se tiendra jusqu'au 10 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont pris connaissance du projet de mémoire préparé par monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, selon les orientations données par le Conseil en réunion de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve le contenu du mémoire, l'adopte et en autorise la transmission à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent dans le cadre de la consultation publique sur les aires protégées;

QUE le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soient mandatés pour en faire la présentation lors de l'audition qui sera tenue à Matane le 2 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 248-04-13

PACTE RURAL – REPORT DE LA DATE DE TOMBÉE DE PRÉSENTATION DE PROJETS DU 10 AU 17 MAI 2013

CONSIDÉRANT QUE le Plan de travail révisé et adopté le 3 avril 2012 prévoit trois dates de tombée pour la présentation de projets pour le Pacte rural soit : soit les deuxième vendredi d'octobre, de février et de mai;

CONSIDÉRANT la demande de reporter du 10 mai au 17 mai 2013 la date de tombée pour la présentation des demandes d'aide financière pour le Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le report de la date de tombée au 17 mai 2013 pour la présentation de demandes de financement dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 249-04-13

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION DU CÉGEP DE MATANE

CONSIDÉRANT la demande de participation financière de la Fondation du Cégep de Matane afin de réaliser une étude pour vérifier la possibilité de faire une campagne de financement d'envergure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie mandate la directrice générale pour transmettre une réponse au président de la Fondation du Cégep de Matane afin de lui signifier qu'aucune somme n'est prévue au budget à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 250-04-13

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE D'AMQUI – PÉTITION CONTRE LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2013-013 de la ville d'Amqui en lien avec la fluoration de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le programme de fluoration de l'eau potable suscite des inquiétudes et est sujet de controverse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie appuie la démarche de la ville d'Amqui dans sa demande à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable afin de faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de celle-ci et de statuer sur le programme de fluoration de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 251-04-13

ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC – INVITATION À PARTICIPER ET À S'IMPLIQUER DANS LE DÉFI « MILLE ET UN PAS CONTRE LE CANCER »

CONSIDÉRANT l'invitation à participer et à s'impliquer dans le cadre du projet qui se tiendra du 21 juillet au 1^{er} septembre 2013 sur l'ensemble de l'Est-du-Québec : le Défi Mille et un pas contre le cancer, un événement réalisé au bénéfice de l'Association du cancer de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'aide apportée au comité peut prendre plusieurs formes :

- Inviter les citoyens à rejoindre les marcheurs le jour où ils passeront dans les municipalités;
- Réaliser une collecte de dons;
- Offrir du ravitaillement aux marcheurs;
- Aménager un accueil personnalisé pour souligner le passage des marcheurs;
- Collaborer à la formation d'équipes de marcheurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE les municipalités concernées participent et s'impliquent dans le cadre du projet qui se tiendra du 21 juillet au 1^{er} septembre 2013 sur l'ensemble de l'Est-du-Québec : le Défi Mille et un pas contre le cancer, un événement réalisé au bénéfice de l'Association du cancer de l'Est-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Yvan côté, maire de la municipalité de Sainte-Paule, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement fixant les conditions relatives à l'exercice, par les municipalités locales, de leur droit de retrait des délibérations portant sur le projet de parc éolien communautaire Bas-Laurentien.

RÉSOLUTION 252-04-13

MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL POUR LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013

CONSIDÉRANT QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

CONSIDÉRANT QUE le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins :

DE demander au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

DE confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'acheminer copie de la présente résolution à la Première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité et à la Fédération québécoise des municipalités.

Le préfet appelle le vote sur la proposition :

En faveur – sept (7) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Sainte-Paule

Contre – douze (12) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

REJETÉE

RÉSOLUTION 253-04-13

MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL POUR LE PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013

CONSIDÉRANT QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d’occuper d’une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l’importance que représente l’enjeu de la décentralisation dans l’occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s’est engagé à adopté une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d’un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, dédié à l’élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l’effet d’adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

CONSIDÉRANT QUE l’une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l’échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l’Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d’entente avec le gouvernement du Québec dans le but d’entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s’est jamais véritablement concrétisé;

CONSIDÉRANT QUE le *momentum* politique actuel sans précédent et l’invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel :

DE demander au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

D'acheminer copie de la présente résolution à la Première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, et à la Fédération québécoise des municipalités.

Le préfet appelle le vote sur la proposition :

En faveur – treize (13) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

Contre – six (6) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Sainte-Paule

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 254-04-13

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF) – TOURNÉE DU 25^E ANNIVERSAIRE – LE 1^{ER} MAI 2013 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à une rencontre ayant pour but de consulter les municipalités sur les enjeux en lien avec le réseau du Carrefour action municipale et famille, le 1^{er} mai 2013 à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE l'événement s'adresse aux élus ayant la responsabilité de la politique familiale municipale et également au personnel municipal, chargés de projets et représentants de réseaux qui ont un intérêt pour l'action municipale en faveur des familles et des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, soit désigné pour participer à la rencontre sur les enjeux en lien avec le réseau du Carrefour action municipale et famille, le 1^{er} mai 2013 à Rimouski;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 255-04-13

AUTORISATION SIGNATURE – ACCORD DE COOPÉRATION PHASE IV DE LA DÉMARCHE COSMOSS – CRÉ BSL, CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RÉGION MATANE (FIDUCIAIRE) ET LE COMITE LOCAL DE COORDINATION

CONSIDÉRANT QUE la démarche COSMOSS vise à tout mettre en œuvre en vue d'améliorer la continuité, la complémentarité et la cohérence des services offerts aux jeunes et qu'elle favorise l'action concertée et la planification intersectorielle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS et signataire de l'Accord de coopération et ce, depuis le début;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'Accord de coopération phase IV de la démarche COSMOSS couvrant la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse-Emploi région Matane a été désigné à l'unanimité par le CLC comme fiduciaire de la démarche COSMOSS à partir du 1^{er} avril 2011 et que ce dernier a accepté le mandat par résolution de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel accord de coopération doit être signé avec le fiduciaire, le Carrefour Jeunesse-Emploi région Matane, la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent et les membres du Comité local de coordination (CLC) COSMOSS de la MRC de La Matanie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et représentante de la MRC de La Matanie au sein du CLC, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC, l'Accord de coopération phase IV de la démarche COSMOSS couvrant la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 256-04-13

8^E ÉDITION DE LA JOURNÉE DE LA RÉSISTANCE, 24 MAI 2013 À MONT-CARMEL

CONSIDÉRANT QUE le titre de « Municipalité de la Résistance » de l'année reviendra à la municipalité de Mont-Carmel lors des célébrations de la 8^e Édition de la Journée de la Résistance et de la Fierté rurale, le 24 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE des élus désirent participer à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie autorise le remboursement des frais de déplacement pour messieurs Yvan Côté, Roger Collin et Jean-Sébastien Barriault, le covoiturage étant toujours privilégié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 257-04-13

APPUI À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2013-84 DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS – DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES – MAINTIEN DU PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE À L'ÉCOLE LE MARINIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-84 de la municipalité de Les Méchins demandant le maintien du préscolaire et primaire à l'école Le Marinier;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Monts-et-Marées a tenu une assemblée publique de consultation le 8 avril 2013 sur la modification de l'acte d'établissement à l'ordre d'enseignement au préscolaire et au primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Monts-et-Marées mentionne la possibilité de cessation des services d'enseignement au préscolaire à l'école Le Marinier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Méchins travaille depuis plus de deux ans au développement et à la mise en place d'actions relatives à la politique familiale et des aînés et à un développement résidentiel écologique dont plusieurs demandes d'information et d'achat de terrain ont été faites;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Méchins s'est engagée dans l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens par l'embauche d'une ressource en loisir et que les actions prises commencent à porter fruit;

CONSIDÉRANT QUE les loisirs deviennent souvent le catalyseur qui favorise la création de communautés fortes et autonomes et qu'ils permettent d'améliorer l'esprit, la fierté et le moral de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE les loisirs et les activités parascolaires offrent des occasions d'apprentissages exceptionnelles et nous offrent la possibilité d'atteindre notre plein potentiel holistique (physique, social, créatif, intellectuel et spirituel);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Méchins fait partie des municipalités les plus dévitalisées du Québec;

CONSIDÉRANT QUE toutes les instances décisionnelles doivent s'unir pour permettre aux jeunes familles de s'implanter dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE le nombre requis n'est pas atteint selon la politique de cessation de la Commission scolaire pour les services d'éducation préscolaire et primaire;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'étudiants varie de 1 ou 2 à chaque année pour être toujours assez près de la norme établie;

CONSIDÉRANT QUE les gens présents à la consultation publique ont demandé à ce que la commission scolaire et l'école Le Marinier développent un programme éducatif unique et attractif pour cette école.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie appuie la municipalité de Les Méchins dans ses démarches afin de maintenir le préscolaire et le primaire à l'école Le Marinier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jean-Sébastien Barriault, maire de la municipalité de Les Méchins quitte son siège, il est 21 h 13.
--

RÉSOLUTION 258-04-13

CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT – RENOUVELLEMENT COTISATION 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est membre associé du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle (2013-2014) pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Matanie au Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent au montant de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du Conseil prennent connaissance du communiqué en lien avec l'annonce de l'appel de projets 2013-2014 du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Les municipalités et les MRC ont jusqu'au du 21 juin 2013 pour le dépôt des demandes de financement. Un suivi sera effectué dans ce dossier.

M. Jean-Sébastien Barriault, maire de la municipalité de Les Méchins reprend son siège, il est 21 h 15.

RÉSOLUTION 259-04-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS AU 11 AVRIL 2013 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 10 317,02 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 469,66 \$, les salaires payés du 10-03-2013 au 6-04-2013 au montant de 18 345 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 691,71 \$, représentant un grand total de 34 823,39 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mars au 11 avril 2013 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 260-04-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS AU 11 AVRIL 2013 – SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 722,48 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 335,85 \$, les salaires payés du 10-03-2013 au 6-04-2013 au montant de 13 794,91 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 393,15 \$, représentant un grand total de 19 246,39 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mars au 11 avril 2013 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 261-04-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS AU 11 AVRIL 2013 – SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 206,91 \$, la liste des chèques émis au montant de 97,63 \$, les salaires payés du 10-03-2013 au 6-04-2013 au montant de 2 181,96 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 513,11 \$, représentant un grand total de 2 999,61 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mars au 11 avril 2013 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 262-04-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS AU 11 AVRIL 2013 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 9 543,65 \$, la liste des chèques émis au montant de 17 226,29 \$, les salaires payés du 10-03-2013 au 6-04-2013 au montant de 19 981,32 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 617,31 \$, représentant un grand total de 49 368,57 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mars au 11 avril 2013 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 263-04-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS AU 11 AVRIL 2013 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 54,60 \$, la liste des chèques émis au montant de 48,38 \$, représentant un grand total de 102,98 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mars au 11 avril 2013 pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 264-04-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS AU 11 AVRIL 2013 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 203 933,31 \$, la liste des chèques émis au montant de 142 172,33 \$, les salaires payés du 10-03-2013 au 6-04-2013 au montant de 46 157,30 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 10 082,14 \$, représentant un grand total de 402 345,08 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mars au 11 avril 2013 pour la MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 265-04-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS AU 11 AVRIL 2013 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 517,39 \$, la liste des chèques émis au montant de 631,14 \$, les salaires payés du 10-03-2013 au 6-04-2013 au montant de 3 791,66 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 915,43 \$, représentant un grand total de 5 855,62 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mars au 11 avril 2013 pour les TPI de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 266-04-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS AU 11 AVRIL 2013 – TNO DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 10-03-2013 au 6-04-2013 au montant de 1 750,87 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 440,09 \$, représentant un grand total de 2 190,96 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mars au 11 avril 2013 pour le TNO de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 267-04-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 MARS AU 11 AVRIL 2013 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des chèques émis au montant de 7 743,97 \$, les salaires payés du 10-03-2013 au 6-04-2013 au montant de 610,84 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 135,02 \$, représentant un grand total de 8 489,83 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 15 mars au 11 avril 2013 pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 268-04-13

REDDITION DE COMPTE DE LA MRC DE LA MATANIE POUR L'ANNÉE 2012 – ENTENTE DE GESTION AVEC LE MAMROT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 184-03-11 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la signature, avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de l'Entente de gestion relative au Programme d'aide financière aux MRC 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la reddition de compte pour l'année 2012 tel que prévu à l'entente de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le document intitulé « Rapport – *Programme d'aide financière aux MRC* – État d'avancement et de réalisation des attentes pour l'année 2012 » et en autorise la transmission à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 269-04-13

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE LA MRC DE LA MATANIE POUR L'ANNÉE 2013 – ENTENTE DE GESTION AVEC LE MAMROT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 184-03-11 du Conseil de la MRC de Matane autorisant la signature, avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de l'Entente de gestion relative au Programme d'aide financière aux MRC 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit l'adoption annuellement de l'Annexe 1 de l'Entente concernant la planification des activités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la planification des activités pour l'année 2013 en lien avec l'entente de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le document intitulé « Planification des activités pour l'année 2013 – Annexe 1 – *Entente de gestion Programme d'aide financière aux MRC* » et en autorise la transmission à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 270-04-13

ADOPTION LA POLITIQUE D'ÉCRITURE DE JOURNAL GÉNÉRAL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une politique d'écriture de journal général de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte la Politique d'écriture de journal général de la MRC de La Matanie et que le document fasse partie intégrante du procès verbal comme si au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 271-04-13

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une politique d'utilisation des véhicules de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte la Politique d'utilisation des véhicules de la MRC de La Matanie et que le document fasse partie intégrante du procès verbal comme si au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 272-04-13

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES BIENS INFORMATIQUES ET DE GESTION DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES D'INFORMATIONS DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une politique d'utilisation des biens informatiques et de gestion des échanges électroniques de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte la Politique d'utilisation d'utilisation des biens informatiques et de gestion des échanges électroniques de la MRC de La Matanie et que le document fasse partie intégrante du procès verbal comme si au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 273-04-13

FQM – ASSEMBLÉE DES MRC, LES 22 ET 23 MAI 2013 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT la convocation pour les représentants de la MRC de La Matanie à l'assemblée des MRC organisée par la FQM, les 22 et 23 mai 2013 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et madame Line Ross, directrice générale, à représenter la MRC de La Matanie à l'assemblée des MRC, les 22 et 23 mai 2013 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, d'hébergement ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 274-04-13

ÉLECTION DU PRÉFET ET RENFORCEMENT COLLECTIF

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont eu l'opportunité d'échanger sur la possibilité d'élire un préfet au suffrage universel à l'élection de novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE malgré que tous reconnaissent le travail et les responsabilités qui incombent au préfet, les membres du Conseil font le constat que les municipalités sont confrontées à de graves défis socio-économiques et que la priorité doit être accordée au renforcement collectif et à la consolidation des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la première action à entreprendre pour faire face aux défis consiste à analyser les scénarios de renforcement collectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et il est résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie statue que dans le contexte actuel, il est encore prématuré de choisir d'opter pour l'élection du préfet au suffrage universel, cette décision ayant un caractère irréversible;

QUE le Conseil demande plutôt aux municipalités de collaborer dès maintenant avec la MRC afin d'examiner les scénarios de renforcement collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 275-04-13

CRÉATION DE DEUX POSTES DE CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT RURAL

CONSIDÉRANT la décision du conseil d'administration du CLD de La Matanie de ne plus assumer le mandat de la ruralité et le suivi du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'entente de gestion convenue entre le CLD de La Matanie et la MRC de La Matanie a été signée le 2 avril 2013;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente la MRC de La Matanie assumera le mandat de la ruralité et le suivi du Pacte rural à compter du 1^{er} mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisation procédera selon les modalités de sa convention collective respective;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit procéder à la création du poste de conseiller en développement rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie modifie sa structure organisationnelle et son organigramme, procède avec effet le 1^{er} mai 2013, à la création de deux postes de «conseiller en développement rural», classe 3, temps complet 35 heures/semaine;

QUE les modalités prévues à la convention collective en lien avec la création de poste et le processus de recrutement soient enclenchés afin de combler les postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 276-04-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 248-1-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 248-2010 CONSTITUANT LE FONDS DESTINÉ À SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR DES TERRES OU DES RESSOURCES FORESTIÈRES DE LA MRC AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ACQUISITION ET À LA VENTE DE TERRAINS

CONSIDÉRANT le règlement numéro 248-1-2013 modifiant le règlement numéro 248-2010 constituant le fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des terres ou des ressources forestières de la MRC afin de prévoir des dispositions relatives à l'acquisition et à la vente de terrains;

CONSIDÉRANT QU'une convention de gestion territoriale (CGT) a été signée entre le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et la municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, le 10 décembre 2008, déléguant à cette dernière les pouvoirs et responsabilités en matière de gestion et de mise en valeur sur les terres publiques intramunicipales (TPI);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) et le *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) prévoient l'obligation pour la MRC de La Matanie, dans le cadre de sa CGT, de créer un fonds destiné à soutenir les activités de mise en valeur des ressources et territoires forestiers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 248-2010, la MRC a créé un fonds pour recevoir les redevances et les revenus provenant de la mise en valeur ou de l'exploitation des TPI;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption dudit règlement, la gestion des revenus et les dépenses provenant de la vente et de l'achat de terrains n'a pas été considérée;

CONSIDÉRANT QUE la vente de terres du domaine de l'État est pressentie pour financer le déploiement d'activités récréotouristiques sur les TPI et pour acquérir des terrains à proximités des communautés;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture mentionnant l'intention de la MRC d'adopter le présent règlement a été donné par monsieur Denis Santerre, maire de la municipalité de Baie-des-Sables, lors de la séance extraordinaire du Conseil, le 27 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt, maire de la municipalité de Saint-René-de-Matane, appuyé par madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le règlement numéro 248-1-2013 modifiant le règlement 248-2010 constituant le fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des terres ou des ressources forestières afin de prévoir des dispositions relatives à l'acquisition et à la vente de terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 248-1-2013

RÈGLEMENT NUMÉRO 248-1-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 248-2010 CONSTITUANT LE FONDS DESTINÉ À SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES ACTIVITÉS DE MISE EN VALEUR DES TERRES OU DES RESSOURCES FORESTIÈRES AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ACQUISITION ET À LA VENTE DE TERRAINS

Préambule

ATTENDU QU'une convention de gestion territoriale (CGT) a été signée entre le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, le 10 décembre 2008, déléguant à cette dernière les pouvoirs et responsabilités en matière de gestion et de mise en valeur sur les terres publiques intramunicipales (TPI);

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1)* et le *Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)* prévoient l'obligation pour la MRC de La Matanie, dans le cadre de sa CGT, de créer un fonds destiné à soutenir les activités de mise en valeur des ressources et territoires forestiers;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 248-2010, la MRC a créé un fonds pour recevoir les redevances et les revenus provenant de la mise en valeur ou de l'exploitation des TPI;

ATTENDU QUE lors de l'adoption dudit règlement, la gestion des revenus et les dépenses provenant de la vente et de l'achat de terrains n'a pas été considérée;

ATTENDU QUE la vente de terres du domaine de l'État est pressentie pour financer le déploiement d'activités récréotouristiques sur les TPI et pour acquérir des terrains à proximités des communautés;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture mentionnant l'intention de la MRC d'adopter le présent règlement a été donné par monsieur Denis Santerre, maire de la municipalité de Baie-des-Sables, lors de la séance extraordinaire du Conseil, le 27 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt, maire de la municipalité de Saint-René-de-Matane, appuyé par madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, et résolu à l'unanimité :

QUE le présent règlement intitulé « Règlement numéro 248-1-2013 modifiant le règlement 248-2010 constituant le fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des terres ou des ressources forestières afin de prévoir des dispositions relatives à l'acquisition et à la vente de terrain » soit adopté et que le Conseil de la MRC de La Matanie statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 – TITRE DU RÈGLEMENT ET DÉFINITIONS

Le titre du règlement numéro 248-2010 est modifié afin de remplacer les mots « MRC de Matane » par les mots « MRC de La Matanie ».

L'article 4 du règlement numéro 248-2010 est également modifié, vis-à-vis la définition du mot « MRC », afin de remplacer les mots « la Municipalité régionale de comté de Matane » par les mots « la Municipalité régionale de comté de La Matanie ».

ARTICLE 2 – REVENUS PROVENANT DE LA VENTE D'ACTIFS IMMOBILIERS

Le premier alinéa de l'article 7 du règlement numéro 248-2010 est modifié afin d'y ajouter le nouveau paragraphe suivant :

- 6) les revenus provenant de la vente de terrains faisant partie des TPI ou provenant de la vente de biens immobiliers situés sur les TPI.

ARTICLE 3 – FRAIS PROVENANT DE L'ACHAT OU DE LA VENTE DE TERRAIN

Le premier alinéa de l'article 8.2 du règlement numéro 248-2010 est modifié afin d'y ajouter le nouveau paragraphe suivant :

- 7) les frais relatifs aux transactions immobilières (achat et vente).

ARTICLE 4 – MODIFICATION DES FORMULES DE DISTRIBUTION

Le règlement numéro 248-2010 est modifié afin d'ajouter le nouvel article qui suit :

Article 11.6 – Revenus de transactions immobilières

À l'exception des frais de financement (capital et intérêts), les revenus et les dépenses découlant de la vente et/ou de l'achat d'actifs immobiliers ne sont pas considérés dans le calcul de la distribution aux municipalités, qui est prévue aux articles 11.1 à 11.3.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Toutes les autres dispositions du règlement numéro 248-2010 continuent de s'appliquer intégralement.

ARTICLE 6 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

(signé)

(signé)

Pierre Thibodeau
Préfet

Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Nous soussignés, Pierre Thibodeau, préfet, et Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifions que le règlement numéro 248-1-2013 modifiant le règlement numéro 248-2010 constituant le fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des terres ou des ressources forestières de la MRC de La Matanie afin de prévoir des dispositions relatives à l'acquisition et à la vente de terrains, a été adopté par le Conseil de la MRC de La Matanie, le 17 avril 2013.

(signé)

(signé)

Pierre Thibodeau
Préfet

Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION 277-04-13

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-05-2 DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'entrée en vigueur des règlements numéros 198-7-2011 et 198-9-2011 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, la municipalité de Baie-des-Sables était tenue en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – la Loi – de modifier ses règlements d'urbanisme afin d'assurer leur concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Baie-des-Sables a adopté, le 11 mars 2013, le *Règlement numéro 2008-05-2 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la Loi ont été transmis par la municipalité de Baie-des-Sables à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme considère que le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie est conforme aux objectifs de son schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le certificat de conformité pour le règlement numéro 2008-05-2 de la municipalité de Baie-des-Sables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 278-04-13

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-06-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Baie-des-Sables a adopté, le 11 mars 2013, le *Règlement numéro 2012-06-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement comporte des éléments de concordance aux règlements numéros 198-7-2010 et 198-9-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement comprend une modification aux limites des zones et modifie en profondeur la gestion des usages complémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit que des usages puissent être autorisés sur une base conditionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 135-02-13, le Conseil a déjà statué sur la conformité partielle du deuxième projet de règlement et que seules les cartes et les grilles n'avaient pas été validées en lien avec les objectifs du schéma d'aménagement et de développement et les dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver, sous certaines réserves, le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le certificat de conformité pour le règlement numéro 2012-06-2 de la municipalité de Baie-des-Sables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 279-04-13

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-09-1 DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Baie-des-Sables a adopté, le 11 mars 2013, le *Règlement numéro 2008-09-1 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-09*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement comporte des éléments de concordance au règlement numéro 198-9-2011;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le certificat de conformité pour le règlement numéro 2008-09-1 de la municipalité de Baie-des-Sables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 280-04-13

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-07 SUR LES USAGES CONDITIONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Baie-des-Sables a adopté, le 11 mars 2013, le *Règlement numéro 2012-07 sur les usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement comporte des éléments de concordance au règlement numéro 198-9-2011 et vise à gérer de façon optimale l'implantation d'usages non agricoles à l'intérieur de l'affectation agricole;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 136-02-13, le Conseil a déjà statué sur la conformité du deuxième projet du règlement soumis à son attention;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver, sous certaines réserves, le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le certificat de conformité pour le règlement numéro 2012-07 de la municipalité de Baie-des-Sables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 281-04-13

ADOPTION D'UN DOCUMENT ARGUMENTAIRE EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-10-2013 DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE, le 27 mars 2013, la MRC de La Matanie a adopté le *Projet de règlement numéro 198-10-2013 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites des certains périmètres urbains*;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption dudit projet de règlement, la MRC a demandé, par la résolution numéro 213-03-13, l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur sa conformité aux orientations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a préparé un document argumentaire afin de documenter les modifications apportées à son schéma d'aménagement et de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le document argumentaire et de le transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, avec le projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 282-04-13

GÉNIE FORESTIER – ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE (AFBL) – RENOUELEMENT COTISATION 2013-2014

CONSIDÉRANT l'invitation, à la MRC de La Matanie, à renouveler sa cotisation à l'Association forestière bas-laurentienne, organisme sans but lucratif, née du redécoupage des territoires de l'Association forestière de la Rive-Sud ainsi que de l'Association forestière du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, dont la mission est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la cotisation pour les MRC est de 60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le paiement de la cotisation 2013-2014 à l'Association forestière bas-laurentienne au montant de 60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 283-04-13

SRSI – RÉ-EMBAUCHE M. SYLVAIN VALLÉE – CASERNE 20 DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT la résolution numéro 152-02-13 acceptant la démission de monsieur Sylvain Vallée à compter du 13 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Vallée avait été forcé de quitter le service en raison d'un manque de disponibilité relié à son emploi principal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Vallée, ayant obtenu la permission de son employeur de participer aux activités du service régional de sécurité incendie, souhaite réintégrer son poste de pompier à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

DE ré-embaucher monsieur Sylvain Vallée comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 18 avril 2013;

D'autoriser monsieur Sylvain Vallée à poursuivre la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Sylvain Vallée demeure rattaché à la caserne de Saint-Adelme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 284-04-13

CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ) DU 18 AU 21 MAI 2013 À LA MALBAIE

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, et de monsieur Steve Lavoie, chef division prévention, à participer au 45^e Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 18 au 21 mai 2013 à La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à la majorité des municipalités participantes :

D'autoriser monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie, et monsieur Steve Lavoie, chef division prévention, à participer au Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 18 au 21 mai 2013 à La Malbaie;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription totalisant 850 \$ plus taxes, et le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 285-04-13

SRSI – CONTRAT FORMATION POMPIER I AVEC LA FIRME EDUCEXPERT – AUTORISATION D'INSCRIPTIONS POUR NOUVELLES RECRUES

CONSIDÉRANT QUE la formation Pompier I est obligatoire pour les pompiers volontaires et qu'il y a lieu de former dix-sept (17) nouvelles recrues au Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'offre de services B-13-054 pour la formation à distance (e-learning) établissant le prix à 1 660 \$ avant taxes par candidat pour deux (2) nouvelles recrues, excluant le monitorat;

CONSIDÉRANT l'offre de services B-12-121 pour la formation à distance (e-learning) établissant le prix à 1 660 \$ avant taxes par candidat pour quinze (15) nouvelles recrues, excluant le monitorat;

CONSIDÉRANT QUE le budget de formation prévu pour 2013 sera insuffisant tenant compte du recrutement récent pour la caserne du secteur Saint-Léandre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter les offres de services B-12-121 et B-13-054 de la firme EducExpert pour la formation de dix-sept (17) nouveaux pompiers pour un montant total de 32 445,95 \$ incluant les taxes;

QUE les coûts de formation reliés à huit (8) nouveaux candidats soient assumés par le surplus du service et le solde sera assumé par le budget de fonctionnement;

QUE la directrice générale ou le directeur du SRSI soient autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 286-04-13

SRSI – EMBAUCHE DE MADAME NATHALIE DION COMME POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 16 DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Nathalie Dion de Saint-Léandre à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical de la candidate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher madame Nathalie Dion comme pompière à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 18 avril 2013, celle-ci sera assujettie à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de madame Nathalie Dion à la formation obligatoire Pompier I que celle-ci devra compléter;

QUE madame Nathalie Dion soit rattachée à la caserne de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 287-04-13

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS PÉLOQUIN COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 21 DE GROSSES-ROCHES

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jean-François Péloquin de Grosses-Roches à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Jean-François Péloquin comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, en date du 18 avril 2013, celui-ci sera assujetti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Jean-François Péloquin à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Jean-François Péloquin soit rattaché à la caserne de Grosses-Roches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 288-04-13

Il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Pierre Thibodeau
Préfet

(signé)

Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Pierre Thibodeau, préfet